

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 19
Procuration : 1
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Corinne MUNIER, M. Michel PRIEUR, M. Nicolas SALLIES ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE,

Absents : M. Thomas MEISSONNIER,

Secrétaire de séance : Magali ROUSSET

04/2026 - Objet : vente d'un porte-outil multifonctions : (balayeuse aspiratrice, balai déneigement, tondeuse et haute pression)

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal du 22 février 2022 avait autorisé l'achat d'un porte-outil multifonctions (balayeuse aspiratrice, balai déneigement, tondeuse et haute pression) afin de gagner en efficacité pour l'entretien de la voirie particulièrement étendue tout en améliorant les conditions de travail des agents techniques communaux.

Cet outil particulièrement performant commence néanmoins à présenter quelques signes d'usure ce qui à terme n'aurait plus d'intérêt économique pour la collectivité.

Devenu essentiel pour couvrir le territoire en garantissant de bonnes conditions de travail aux agents, il est proposé de procéder à sa vente et d'envisager l'acquisition d'un nouvel équipement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la consultation réalisée pour l'acquisition de la nouvelle balayeuse de voirie des services techniques, il était demandé aux candidats de formuler également une offre de reprise pour le porte outils de la commune.

L'entreprise PERIE France propose sa reprise pour un montant de 47000 euros HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du patrimoine des collectivités,

Considérant :

- Que le porte outils en question, acquis il y a quatre ans, présente des signes d'usure et surtout reste sous dimensionnée par rapport au territoire à couvrir,
- Que le coût estimé des réparations compromet l'intérêt économique pour la collectivité,
- Qu'une offre de rachat intéressante a été proposée par l'entreprise PERIE France,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en vente d'un porte outils multifonctions, selon les caractéristiques suivantes :
Type / modèle : City ranger 2260 EGHOLM

Date d'acquisition : février 2022
N° d'inventaire communal : 2157-571, prix 64 440.00 TTC,

- **FIXE** le prix de vente à 47 000 euros HT soit 56 400 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente et à effectuer les formalités nécessaires.
- **PROCEDE** à la sortie de ce bien de l'inventaire communal.
- **PRECISE** que les opérations financières seront imputées sur le budget principal, exercice 2026,

Bourgs sur Colagne, le 22 janvier 2026

La Secrétaire de séance



Magali ROUSSET

Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.